Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

Code du produit 2302-08, 2400-01, 2406; 47002302-47002308; 47002400-47002401

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégorie de processus
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)
Emploi de la substance / de la préparation Émulsion en cire
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fabricant:

Remmers GmbH
Postfach 1255
D-49624 Löningen
Tel.: 05432/83-0
Fax: 05432/3985

Remmers AG
Etzelstrasse 3
8856 Tuggen
Tel.: 079 470 30 58

Service chargé des renseignements :
Tel.: 079 470 30 58
Email: info@remmers-ag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
24h-Transport Emergency Contact Phone Number:
innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059
within USA and Canada: 1-800-424-9300
outside USA and Canada: 001-703-527-3887

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
Pictogrammes de danger néant
Mention d'avertissement néant
Mentions de danger néant
Indications complémentaires:
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
2.3 Autres dangers
Attention please! This product may cause a self ignition of the material, such as brushes or textiles, if contaminated with the product. Those materials and textiles should be dipped into water after use and before waste treatment. Do not use this product in application cabins, if there are NC - or PUR-coatings are used too, because retarded self-ignitions are possible!
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description :
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers: néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
après inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise.
après contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Envoyer immédiatement chercher un médecin
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains
Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

(suite de la page 2)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
N'employer que dans des secteurs bien aérés
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : neant
Autres indications sur les conditions de stockage :
Protéger contre le gel.
Stocker à sec
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Protection préventive de la peau par un onguent
Protection respiratoire : non nécessaire.
Protection des mains :
Gants de protection ou crème de protection de la peau
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux : en cas de risque d'éclaboussures
Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles **Indications générales.** **Aspect:** **Forme :** **Couleur :** **Odeur :** **Seuil olfactif:**	 liquide selon désignation produit typique Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Modification d'état **Point de fusion :** **Point d'ébullition :**	 non déterminé 100 °C
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-imflammabilitité :	Spontanément inflammable à l'air.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité : **inférieure :** **supérieure :**	 Non déterminé. Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité à 20 °C: **Densité relative.** **Densité de vapeur:** **Vitesse d'évaporation.**	1,03 +/- 0,05 g/cm3 Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité : **dynamique à 20 °C:** **cinématique :**	 600 +/- 200 mPas Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	< 3 %
VOC CH: **9.2 Autres informations**	2,10 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

(suite de la page 4)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Inhalatoire	LC50/4 h	993 mg/l (rat)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques :
Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation :
Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte de vieux vermis.
Les codés l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit.
A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, d'autres codes déchet peuvent, le cas échéant, également être asigmés.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
08 01 20	Suspensions aqueuses contenant des peintures ou des vernis, autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
Elimination conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.08.2017 Numéro de version 6 Révision: 06.03.2017

Nom du produit **WOHNRAUM-LASUR**

(suite de la page 5)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: **Polluant marin :**	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires rlatit au transport :	Pas de produit dangereux selon les règlements ci - dessus
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
- Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
- Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
- Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
- Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Prescriptions nationales :
VOCV (CH) 2,10 %
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative